



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élection présidentielle

Question écrite n° 131466

Texte de la question

M. René Dosière souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur la situation administrative et financière du conseiller spécial du Président de la République. Il apparaît, en effet, que la participation de l'intéressé à la campagne électorale présidentielle est constante, totale, permanente selon ses propres déclarations : rédaction des discours électoraux du Président, participation à de nombreuses séances de travail à vocation électorale, prises de parole publique multiples, en réunion ou dans les médias, etc. Il apparaît ainsi que tout son temps disponible est désormais consacré à la campagne électorale du candidat et non plus à ses fonctions de conseiller du Président de la République. Dans ces conditions, il aimerait savoir si la rémunération est toujours assurée par les fonds publics de la présidence de la République.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131466

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2632

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)